

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Yvonne BALLAGUET, Catherine ROTA, Joël THIBAUT, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Norbert LAGNEAU, Sylvain PICOUET et Bernard BORDE.

Absent(s) : Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET, Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Mme MANGEON, Marie-Rose ayant donné pouvoir à Catherine ROTA et Angélique DONDEYNE/LEONARD.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. ETUDE RÉGULARISATION ETANG COMMUNAL

Mme MANGEON présente la facture reçue le 07 décembre de DEFY ENVIRONNEMENT, la société demande le paiement en deux fois, soit un acompte de 80 % (6 410.56 € TTC) et 20 % pour le solde (1 602.64 € TTC).

Le Conseil accepte, le montant ayant été prévu au budget.

II. INFORMATIQUE ÉCOLE

Le système informatique de l'école est à revoir car obsolète, Mme MANGEON présente le devis reçu de AEM BUREAUTIQUE :

- ~ Changement unité centrale complète (reprise de la carte wifi) 425.00 € HT pour le montage et l'installation*
- ~ Remise en réseau borne wifi + liaison 82.50 € HT*
- ~ Déplacement 30.00 € HT*
- ~ Microsoft Office HOME AND STUDENT 2010 89.90 € HT*

Le Conseil valide à l'unanimité le devis et mandate Mme MANGEON pour la signature.

III. PRÉLÈVEMENT D'EAU

Mme MANGEON présente une facture d'un montant de 125.00 € correspondant aux prélèvements de l'eau 2007. Après renseignements, il s'avère que ces factures étaient réglées auparavant par la DDASS de l'Yonne qui a interrompu en 2006 leur paiement. Dorénavant, ce sera la Commune qui devra prendre en charge ces dépenses.

Madame le Maire a exprimé son mécontentement au service concerné car elle aurait aimé être prévenue par courrier d'un tel changement pour pouvoir prévoir ces futures dépenses au budget.

Cette année, nous avons reçu le prélèvement 2007, la direction de la santé publique devrait communiquer auprès des Communes les montants qui seront facturés en 2012 pour permettre de les prévoir au budget. (2008-2009-2010 et 2011)

IV. CONVENTION DES CHARGES SCOLAIRES DE PARON 2010/2011

Le Conseil Municipal accepte la convention avec la Mairie de Paron concernant la répartition des charges scolaires pour l'année 2010/2011.

(Participation 762 € par élève, la participation à la charge de la commune de résidence s'élève à 11 658.60 € pour 16 élèves). Il mandate Madame le Maire pour la signature.

V. ASSURANCE SMACL

- ~ Renouvellement contrat assurance Risques Statutaires :*

Madame MANGEON présente le mail reçu du Cabinet POUTHÉ concernant le renouvellement du contrat d'assurance qui arrive à échéance au 31 décembre 2011. (53535/Q (89-MR011) : SMACL)

Après délibération, la Commune est d'accord pour la reconduction des garanties risques statutaires pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016.

- ~ Avenant n°0001 : dommages causés à autrui-défense et secours (3 exemplaires)*
- ~ Avenant n°0002 : dommages aux biens (3 exemplaires)*

Madame MANGEON présente les 2 avenants (reconduction contrat du 1^{er}/01/2012 au 31/12/2016) d'un montant de 734.69 € pour le premier et 2 598.38 € pour le second.

Le Conseil accepte les deux avenants et mandate Mme MANGEON pour leur signature.

VI. CONCESSION EAU 2012

Le prix de la concession eau pour 2011 était de 400 €, plusieurs propositions sont faites :

- ~ Garder 400 €*
- ~ 410 € 8 pour*
- ~ 420 € 1 pour*
- 2 Abstentions*

Après délibération, le Conseil décide de mettre le prix de celle-ci à 410 € pour 2012.

VII. PRIX M3 ET PRIME FIXE POUR 2012

Pour info, en 2012:

- ~ 1,25 € le m3*
- ~ 6.00 € prime fixe*

Plusieurs propositions sont faites :

- ~ 1,30 € le m3 1 pour*
- ~ 1,35 € le m3 1 pour*
- ~ 1,40 € le m3 3 pour*
- ~ 1,45 € le m3 2 pour*
- ~ 1,50 € le m3 4 pour*

*Après délibération, le Conseil décide de mettre à 1.50 € le prix du m3 pour 2012, car une usine de traitement doit être prévue par les communes de Sens, Gron et Collemiers. (Participation de chaque commune au prorata de leur consommation respective)
La prime fixe reste inchangée (6.00 €)*

VIII. PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR 2012

- ~ Propositions de rattrapages des jours fériés : Ordures Ménagères*

Le mercredi 15/08/2012 est remplacé par le vendredi 17/08/2012

- ~ Propositions des dates pour le ramassage des encombrants*

Le vendredi 23/03/2012 et le vendredi 5/10/2012

Le Conseil accepte ces propositions.

La séance est levée à 20h45.